# Tiphaine CHAUVEAU

**De:**

**Envoyé:**

# À:

**Objet:**

**Pièces jointes:**

Leila ALAOUI

vendredi 19 mars 202115:57 Tiphaine CHAUVEAU

TR: enquête publique sue le CLIINN du Roumois Campus -1.docx

-----Message d'origine-----

De: Francis Chambrelan [<francis.chambrelan@wanadoo.fr>](mailto:francis.chambrelan@wanadoo.fr) Envoyé: vendredi 19 mars 202115:34 À: Enquetepubliquebourgachard [<enquetepubliquebourgachard@roumoiseine.fr>](mailto:enquetepubliquebourgachard@roumoiseine.fr)

Objet: enquête publique sue le CLIINN du Roumois

Bonjour,

Je vous adresse ci-joint mes observations concernant le projet sur le Campus Lycée.

Je souligne que certains plans sont difficilement lisible, compréhensible compte tenu de l'échelle au 1/1000. Je vous en souhaite bonne réception.

Francis Chambrelan 20 rue des nouettes 27670 Bosroumois

1

## •

CHAMBRELAN Francis 20 rue des nouettes 27670 BOSROUMOIS

Objet: enquête publique pour le CLIINN

# STATUT DU FUTUR LYCÉE

Bosroumois le 19/03/2021

Le projet déposé pour le Campus Lycée d'Enseignement International Normand Numérique (CLIINN) met en avant la nécessité de créer un lycée, dans le territoire Communauté de Communes Roumois Seine (CCRS), compte tenu des 750 élèves supplémentaires à l'horizon 2023/2024.

Ce lycée aura le statut d'Établissement Public Local d'Enseignement International (EPLEI).

Pour ce type d'établissement l'article D.421-161 du code de l'éducation issu de l'article 1er du décret n° 2019-887 du 23 août 2019 précise que« la proportion des élèves préparant les diplômes nationaux du brevet et du baccalauréat qui ne sont pas assortis de l'option internationale ni préparés dans une section binationale ne peut être supérieure au tiers des effectifs de l'établissement».

Dans le projet qui est soumis à l'enquête cela donne 330 à 340 élèves issus du territoire.

Pour répondre aux exigences de ce décret, plus de 50 % des élèves (750-330/340) du territoire devront donc choisir une option internationale ou une section binationale.

Cela semble totalement déconnecté de la réalité.

Le Ministre de l'Education nationale, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, a d'ailleurs confirmé, par courrier en date du 02 mars 2021, le contenu du décret du 23 août 2019 à Madame Céline Brulin Sénatrice de la Seine Maritime.

Les bases servant à définir les déplacements ne semblent donc pas en concordance avec la réalité du territoire. En conséquence, les déplacements de personnes ne paraissent pas exacts pour plus du tiers du projet.

# Afin de répondre aux besoins du territoire (CCRS) et s'affranchir des règles du tiers rappelé ci­ dessus le projet devrait être un Lycée Général, doté de sections internationales, sous forme d'établissement public local d'enseignement.

**Comment le projet va-t-il répondre aux obligations de l'article D.421-161 cité ci-dessus sans**

modification des orientations concernant le« recrutement » des élèves ?

### ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le projet du CLIINN fait l'impasse, volontairement, sur la création, l'aménagement d'installations sportives supplémentaires, gymnase, terrains de sport collectif, stade d'athlétisme, piscine...

Le projet met en avant qu'il existe à proximité quelques installations. Celles-ci sont déjà beaucoup utilisées et quasi saturées dans un contexte où on assiste à une explosion démographique dans l'Est du département.

L'Education Physique et Sportive (EPS) est obligatoire en France. L'enseignement doit être d'au moins 2 heures par semaine pour chaque élève *(Site Ministère. Gouv. Le sport au Lycée).*

Le lycée, à terme, représentera l'équivalent d'environ 38 / 40 classes de 27 / 25 élèves (base du projet: 36 élèves+ 1 à 2 enseignants par unité de dimensionnement) soit l'accès durant 80 heures par semaine à des installations qui devront être disponibles, cela sous la responsabilité d'au moins

4 professeurs d'EPS.

À ces 80 heures peuvent s'ajouter des heures en plus, si quelques élèves choisissent un enseignement facultatif (3h par semaine) ou un enseignement d'exploration (4 ou 5h par semaine).

Pour un lycée dit ouvert à l'international, cela n'est pas à exclure.

Quelle image renverra ce lycée, quelle qu'en soit l'appellation, si les élèves ne peuvent pas pratiquer, sans obstacles, l'éducation physique et sportive et les activités physiques et sportives de leur choix?

L'EPS est une matière scolaire qui prépare les élèves à une vie saine, qui se concentre sur leur développement physique et mental global. L'EPS inculque d'importantes valeurs sociales: l'esprit d'équipe, la solidarité, la tolérance, l'autodiscipline, l'honnêteté, le fair-play ...

Elle participe aussi à la lutte contre le tabagisme et le dopage dans le sport.

C'est aussi un lien fort entre les parents et les enfants. Pratiquer un sport nécessite d'avoir une alimentation correcte et est un gage de meilleure santé physique et intellectuelle.

L'EPS facilite l'intégration sociale.

*Sur le rôle du sport dans l'éducation, voir la résolution du Parlement européen du 13 novembre*

*2007 {2007/2086(/NJ)).*

# Pour toutes ces raisons il est indispensable d'avoir des établissements et des équipements disponibles, en nombre suffisant, facilement accessibles, pour pratiquer l'EPS dès l'ouverture du lycée.

Le lycée est conçu pour accueillir 100 élèves internationaux. Il n'est pas exclu que, parmi les postulants au lycée innovant, certains élèves pratiquent déjà ou souhaitent pratiquer la natation.

L'absence de piscine à proximité et le peu de transport en commun pour rejoindre un lieu permettant la pratique de la natation, qui soit dans l'environnement, risquent de ne pas les inciter à choisir ce lycée et la Normandie. La piscine la plus proche est celle de Grand-Couronne en Seine

-Maritime. Cette situation ne permettra donc pas de répondre aux orientations mises en avant dans le projet.

Il faut aussi intégrer que le temps de trajet pour rejoindre les installations sportives ampute d'autant le temps consacré au sport !

# Comment le projet va-t-il répondre clairement aux obligations de pratiquer au moins 2 heures de sport chaque semaine pour chaque élève?

**CAVITÉS SOUTERRAINES OU MARNIÈRES**

Les interventions de la Société Explore ont été réalisées à partir de la cartographie des carrières déclarées.

2 cavités ont été comblées, une sur l'emprise du site et une autre à proximité, si j'ai bien compris.

Dans la région normande, la découverte de cavités non répertoriées existe régulièrement. Dans le département de l'Eure, la présence des marnières est estimée en moyenne à 15 par kilomètre carré.

À proximité de Bourg-Achard une marnière méconnue des services de l'État a été découverte en mai 2017, à Grand Bourgtheroulde rue de la poterie, suite à un effondrement. Les travaux sont toujours en cours...

# Des sondages ont-ils été envisagés ou réalisés sur la totalité du site soumis à enquête publique ?

**Si oui, quel en est le résultat** ?

# ACCÈS au CLIINN

La topographie de la route D.313 montre que le rond-point prévu à l'intersection avec la rue Novelon est en déclivité dans le sens nord sud. Ce rond-point n'est pas dans l'axe de la D.313.

Il arrive que des camions se renversent dans ce type de configuration.

# Qu'est-il prévu pour que ce type d'accident ne puisse se produire?

Le projet évoque la piste cyclable qui longe la parcelle ZH 955 rue de la Libération. Cette piste au sud se termine par une partie piétonne et un escalier... Elle se termine au nord de la parcelle.

# Quelle sera son utilité dans le projet, principalement pour les logements situés au sud-ouest du site?

**Les chauffeurs des cars et les livreurs auront-ils accès aux sanitaires du hall d'accueil** ?

### TOPOGRAPHIE DU TERRAIN

En prenant en compte une pluviométrie de 25 mm en 24 heures ce sont plus de 1000 m3 d'eau qui devront être« gérés», sauf erreur de calcul de ma part.

# Quelles dispositions vont être retenues vis-à-vis des constructions situées au sud du terrain ?

**Quelle pluviométrie sur 24 heures a été retenue pour calculer le volume des pluies à collecter, évacuer, épandre** ?

Le projet prévoit que des systèmes innovants permettant de réduire les consommations en eau soient proposés notamment pour alimenter les chasses d'eau.

# En plus de cette démarche, est-il prévu une ou plusieurs capacités de stockage d'eau qui pourraient être utilisées ultérieurement pour arrosage, lutte contre l'incendie, etc. ?

### BRUIT DANS LES DIFFÉRENTS LOCAUX

Le lycée sera ouvert sur l'extérieur. De nombreuses baies vitrées seront présentes.

Des dispositions ont été prévues pour limiter les nuisances sonores dans certains locaux.

**Concernant le Hall d'accueil,** il est prévu de pouvoir y vivre et y travailler de manière informelle et ce sera le lieu où toutes les personnes vont transiter.

# Quelles seront les exigences des performances élevées à respecter, hors celles exigées pour la réverbération ?

### ÉLÉMENTS DE DIMENSIONNEMENT

Le projet de Campus du Lycée Innovant n'aborde pas les effectifs des divers publics externes.

# Pour quels motifs ?

**Quels types d'entreprises sont attendus** ?

# - Comment dimensionner correctement le projet sans ces informations ?

**PÔLE SANTÉ**

Le médecin de l'Education nationale a un rôle spécifique à jouer en ce qui concerne la médecine préventive. Il participe à la promotion de la santé.

Il y a obligation de visites pour les jeunes préparant un diplôme technologique ou professionnel.

Certaines visites sont obligatoires, notamment pour certains travaux réglementés et pour les élèves en situation de handicap.

# Le lycée sera-t-il concerné ?

**Le médecin de l'Education nationale exercera-t-il dans l'établissement pour les visites qu'il sera amené à faire** ?

# Aura-t-il accès au pôle santé ?

ESPACE PLATEAUX TECHNIQUES

Local compresseur : posé sur plots, cela sera-t-il suffisant au niveau du bruit pour l'environnement?

Parc à gaz, hydrogène : le projet est imprécis sur ce sujet pour comprendre la finalité de l'installation et les risques y afférents.

# RESTAURATION

**Est-il envisagé de recourir aux circuits courts pour certaines denrées** ?

# CHOIX DES MATÉRIAUX et FIN DE VIE du BÂTIMENT

Selon le projet :

* Les matériaux qui seront mis en œuvre seront en adéquation avec la durée de vie des bâtiments (30 à 50 ans).
* Il est également nécessaire de traiter la fin de vie du bâtiment. Un plan de démontage sera réalisé avec consignes permettant le recyclage et la réutilisation des matériaux en fin de vie.
* Le plan identifiera les éventuels fournisseurs s'étant engagés sur la récupération de leurs produits en fin de vie.

# Si la démarche est intéressante, combien d'entreprises sont en capacité de s'engager à 30/50 ans?

-

6